



OPÉRATION DE DÉTECTIONS U12

(Joueurs nés en 2014)

Objectifs de l'opération :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

Convocation :

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueurs figurant dans la liste ci-jointe sont convoqués

VENDREDI 24 OCTOBRE 2025

RDV à 9h45 (Séance 10h00/12h00) U12 groupe NORD (05)

à 13h45 (séance 14h00/16h00) U12 Groupe SUD (04)

au Stade P. BINI, 05300 LARAGNE

Les joueurs doivent se munir d'une gourde et de leur équipement de footballeur.

L'autorisation parentale (pour ceux ne l'ayant pas rendue) ainsi que les différentes informations (reports, changements d'horaires, de lieux ou liste...) sont accessibles sur le site du District (Menu - Technique - rubrique - détection - Cps).

Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :

☎ Laurent ABRACHY (CTD DAP ALPES) – labrachy@alpes.fff.fr

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTION

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait des Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.

Liste des 35 joueurs (groupe Nord 05) convoqués de 10h à 12h :

NOM	PRENOM	CLUB
ANGELI	ANNOP	US VEYNES SERRES
CHEVALLIER	MILAN	US VEYNES SERRES
D'ARPINO	LORENZO	US VEYNES SERRES
MONDET	TEIVA	O BRIANCON SC
BERTHE	GUILLAUME	O BRIANCON SC
RAMKALAWON	MAHES	O BRIANCON SC
COLLUCI	NOE	AFCV
GOLLET METENIER	ARTHUR	AFCV
BARBOTIN	NOA	AFCV
MORILLAS DE OLIVERAS	LEON	CHORGES OL
DERRE	NOLAN	CHORGES OL
GIRAUD	MATHIS	CHORGES OL
GREER	MARIUS	AS EMBRUN
GRIMAUD	JOACKIM	AS EMBRUN
NEZAR	YOUNESS	AS EMBRUN
CHAIINE	TINO	GAP FOOT 05
MILLON	NOAM	GAP FOOT 05
MESENGE	LOUIS	GAP FOOT 05
LARAICHE	NOHA	L'ARGENTIERE
BIGAND	UGO	L'ARGENTIERE
DJEFFEL	HEDY	L'ARGENTIERE
BELLUE	TOM	LA ROCHE SP
MANOPOULOS	BAPTISTE	LA ROCHE SP
CHALANCON	AARON	LA ROCHE SP
ALLOUIS	AXEL	FC LA SAULCE
GIOVANNONE	LOANN	FC LA SAULCE
HUBAUD	NAEL	LARAGNE SP
PHILIP	LEO	LARAGNE SP
CARAVANO	KYLLIAN	LARAGNE SP
VANDEPUTTE	VICTOR	ST CREPIN EYGLIERS
AUDIER	JORDAN	ST CREPIN EYGLIERS
DEFRESNE NICOLAS	NATHAN	ST CREPIN EYGLIERS
DI DONNA	JORDAN	TALLARD
ALLEMAND	AXEL	TALLARD
JAUSSAUD	THEO	TALLARD

Liste des 38 joueurs (groupe Sud 04) convoqués de 14h à 16h:

NOM	PRENOM	CLUB
WEYCKMANS	SAMUEL	AS FORCALQUIER
HOFFMANN	TIMEO	AS FORCALQUIER
ROCHAT	LEO	ASVG
ANGELI HERNANDEZ	RAPHAEL	ASVG
KERDANET	AYDAN	ASVG
MUCEL	LIAM	ASA
DUMONT	LENNY	ASA
BATTISTON	LORENZO	ASA
ID BELAID	WASSIM	EP MANOSQUE
KOKOLAKIS	CHARIDIMOS	EP MANOSQUE
TOIBIBOU	ISAC	EP MANOSQUE
BENMABROUKA	SEMIH	STE TULLE PIER
RIPERT	HUGO	STE TULLE PIER
NUNES RIERA	LOUAN	STE TULLE PIER
DAO	LENNY	AS DAUPHIN
BARBOSA	MAEL	AS DAUPHIN
SANCHEZ	RUBEN	AS DAUPHIN
ERARIO	YLHAN	ORAISON SP
DAHANE	NAIM	ORAISON SP
BRAVIN	ANDREA	BARCELONNETTE
BRUCALE	ADAM	BARCELONNETTE
HONORE	NELSON	BARCELONNETTE
ALLIGIER	LEO	USMD
MARTINO	MATHIS	USMD
QUEVA	MATHIS	USMD
KUCUKAKYUZ	ALI ENSAR	CA DIGNE
DELLOUL	YOUCEF	CA DIGNE
BELADJIMI	NAIM	CA DIGNE
LOLMEDE	LEO	US VIVO 04
MORARD	EDEN	SC VINON
POTIER	EZIO	SC VINON
FLORES BONNAFOUS	TONIO	SC VINON
LEONE	GABRIEL	SISTERON FC
BOUGHERBI	MAROUAN	SISTERON FC
MASSARDIER	ELIO	SISTERON FC
DA DALTO	AARON	VOLONNE
CREST	THYLIO	VOLONNE
GORDANENGO	NOA	VOLONNE

Encadrement : Etienne PACOTTE, Gérard LETESSIER, Yoann SANCHEZ(CT) Mathis BOUISSOU (BMF DISTRICT) Laurent ABRACHY CTD DAP ALPES